



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-087 / 3-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 Juillet 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT. Les conseillers présents au nombre de 31 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, M. GUICHERD-DELANNAZ, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

Représentés : A. LE BOURDONNEC, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS
Absent : N. JULLIARD

Le secrétaire de séance désigné est Héloïse BARADEL.

OBJET : FONCIER / ACQUISITION : ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE SOL A PLURALIS SUR LA RUE DE BRUNETIERE, POUR UN AMENAGEMENT DE VOIRIE

Rapporteur : Anthony Moreau

EXPOSE :

Dans le cadre de la rénovation et du réaménagement des voiries dans le quartier de Brunetière à Voiron, la Commune de Voiron doit se rendre acquéreur d'une emprise de sol à valoir sur la parcelle cadastrée AT 276 appartenant à la société PLURALIS.

Cette emprise consiste en un sol non-bâti le long de la rue de Brunetière. Sa surface est d'environ 426 m², à parfaire par un document de géomètre.

Le prix de cette cession est d'un euro symbolique. Le montant de l'acquisition étant inférieur au seuil des 180 000 euros, l'avis de France Domaine n'est pas sollicité.

Le transfert de propriété sera acté devant notaire.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme du 7 juillet 2020,
Vu l'avis la commission finances, administration générale, commerces et sécurité du 6 juillet 2020 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER les conditions de la présente acquisition d'une emprise de sol d'environ 426 m² à valoir sur la parcelle AT 276 à la société PLURALIS pour un montant de 1€ symbolique.

- d'AUTORISER Monsieur Yves Allardin, 1^{er} Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est ADOPTEE à L'UNANIMITE (34 POUR)

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

